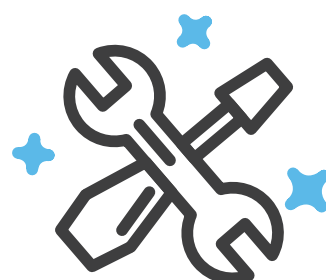




Boîte à outils des collectivités



Sommaire

Introduction

p. 3

① Le SRAV : entre d veloppement durable,  ducation, sport et jeunesse

p. 4

② Internaliser la comp tence « SRAV » au sein des collectivit s

p. 5

③ Exemples de financements mobilisables

p. 7

- Obtenir des financements de l'ANS via les Projets Sportifs Territoriaux (PST)
- La Mutuelle Sociale Agricole, un financeur   mobiliser en milieu rural
- Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), des montages de projet autour des Cit s  ducatives
- Mobiliser l'ARS en int grant le SRAV au Contrat Local de Sant 

p. 7

p. 8

p. 8

p. 9



Introduction

Apr s quatre ans d'existence, le programme G n ration V lo s'est achev  fin d cembre 2025. Lanc  en 2022, il avait pour ambition **de soutenir la g n ralisation du Savoir Rouler   V lo (SRAV)** en formant les intervenant-es, en cofinanc nt les interventions aupr s des enfants et en accompagnant les collectivit s dans la mise en  uvre du dispositif.

Le SRAV permet aux enfants de 6   11 ans d'acqu rir les comp tences n cessaires **pour circuler   v lo en autonomie avant leur entr e au coll ge**. Cette formation encadr e se compose de trois blocs d'apprentissage visant   pr parer les enfants   se d placer en s curit  sur la voie publique. Il peut  tre mis en  uvre sur l'ensemble des temps de la vie de l'enfant (scolaire, p riscolaire et extrascolaire), et dispens  par les enseignant-es, des prestataires sp cialis s-es ou les  ducatrices et  ducateurs territoriaux des activit s physiques et sportives (ETAPS) de votre collectivit .

D cid  en avril 2019 lors d'un Comit  interminist riel   la s curit  routi re, le SRAV est n  d'une volont  forte : **renforcer la s curit  des jeunes dans leurs d placements   v lo**. Rapidement, cette ambition s'est inscrite dans le Plan v lo et mobilit s actives, qui vise   tripler l'usage du v lo en France **et   permettre   chaque g n ration d'en ma triser la pratique**. Pilot  par le minist re des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, le dispositif mobilise  galement les minist res de l' ducation nationale et de la Jeunesse, de l'Int rieur, des Transports, de la Transition  cologique, ainsi que la D l gation   la s curit  routi re.

Vous d sirez continuer   former les enfants de votre territoire au SRAV ou initier cette belle dynamique ?

Cette bo te   outils vous propose des pistes pour **construire votre projet, identifier les partenaires   mobiliser, les formations   suivre et les financements auxquels pr tendre**.

1

Le SRAV : entre développement durable, éducation, sport et jeunesse

Le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) est un dispositif à la croisée de plusieurs politiques publiques : sport et jeunesse, développement durable et éducation. L'objectif du SRAV est de permettre aux enfants de 6 à 11 ans d'acquérir **les bons réflexes pour circuler en autonomie et en sécurité**, tout en les sensibilisant aux enjeux de développement durable et des mobilités actives. Ce dispositif permet également de lutter contre la sédentarité des jeunes et de contribuer à la transition écologique en posant les bases d'un changement de comportement.

Au sein des collectivités, le SRAV peut être porté par **différents services** : sport, développement durable et éducation, en fonction des ressources humaines et budgétaires disponibles. En fonction des territoires, **des aides financières peuvent être proposées par les régions, départements ou intercommunalités pour soutenir le déploiement du Savoir Rouler à Vélo** et peuvent, parfois, se combiner entre elles afin de faciliter son déploiement.

En tant que collectivité, vous avez l'opportunité d'appuyer l'organisation des séances selon deux modalités : **le déploiement en interne**, via des agent-es formé-es (voir partie 2 « Internaliser la compétence SRAV au sein des collectivités ») ou bien via **des intervenant-es externes diplômé-es et compétent-es**. Ces deux options peuvent être éligibles à des financements (voir partie 3 « Exemples de financements mobilisables »).



2

Internaliser la compétence « SRAV » au sein des collectivités

Bien que non-obligatoire, il est possible pour vos agent-es qui seront amené-es à dispenser le SRAV de parfaire leur formation avec des diplômes les outillant spécifiquement sur le vélo ; du BPJEPS (1 an et demi) au CQP AMV (3 mois), en ayant accès aux crédits de la formation professionnelle.

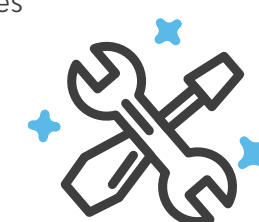
Différents organismes de formation existent, dont la FUB qui propose des formations au CQP AMV. D'autres organismes tels que l'Institut de Formation du Vélo (IFV), la Fédération française de cyclotourisme (FFV), la Maison du vélo de Toulouse, etc., **proposent des formations équivalentes ou de niveau supérieur** (jusqu'au BP JEPS). Ces diplômes donnent les prérogatives spécialisées dans l'éducation à la mobilité vélo, indépendamment de leur statut d'ETAPS.

En cas de projet plus court ou pour donner rapidement des ressources aux agent-es déjà mobilisé-es sur le SRAV, **des formats courts de formations existent** pour spécialiser les agent-es à l'éducation à vélo auprès des enfants.

- Le **Brevet Initiateur Mobilité vélo (IMV)** principalement dispensé par la FUB et son réseau format le plus complet sur **4 jours**
- **Coach mobilité vélo dispensé par la FFC** (**Coach Mobilité à vélo - INF**) - **2 jours**
- **Formation des antennes locales de l'USEP** (**Formation SRAV - Usep Bretagne**) - **2 jours**

Ces formations, si elles sont utiles pour mettre le pied à l'étrier des agent-es, **ne remplace pas une formation propre à la transmission pédagogique auprès des enfants**, spécialisée ou non sur la « technique » vélo.

De plus, lorsque vous faites appel à des intervenant-es sur la base des financements présentés ci-après, n'hésitez pas à les mobiliser sur des temps de tutorat pour qu'ils-elles accompagnent et soutiennent vos agent-es (debrief de séances, retour d'expérience, déroulé pédagogique de séance). Profitez-en pour faire participer vos agent-es aux séances pratiques de l'indépendant-e, avec l'accord de ce dernier.



2

Internaliser la compétence « SRAV » au sein des collectivités (suite)

Enfin, au-delà des formations diplômantes ou non, des ressources pédagogiques existent, en voici quelques-unes :

Mon quotidien d'intervenant-e SRAV - Guide pédagogique

Construit en plusieurs parties, ce guide rassemble une introduction sur le métier d'intervenant-e et des fiches pratiques sur les trois blocs du SRAV.

[Consulter le guide](#)

Mon quotidien d'intervenant-e SRAV - Recueil de témoignages

À travers huit thématiques des professionnel·les partagent leur expérience terrain, entre défis, réussites et anecdotes.

[Consulter le guide](#)

Le Bicykit® de l'association Clavette & Cie

Un kit ludo-pédagogique pour sensibiliser les enfants à l'usage de la bicyclette. Un moyen de leur montrer les différents modes d'utilisation de la bicyclette et les sensibiliser aux règles du code de la route.

[Découvrir le kit](#)

Le Code vu du ciel de l'école du vélo Cyclo doux

Un outil pédagogique conçu pour développer les compétences liées à la mobilité. Il s'adresse à toute personne amenée à se déplacer dans l'espace public, en offrant une approche progressive pour comprendre et appliquer le code de la rue et de la route.

[Découvrir](#)

Kit pédagogique du « Savoir Rouler à Vélo » - Ministère des Sports

Des vidéos, mais aussi différentes fiches et tutos pour préparer les séances SRAV et accompagner les enfants dans le dispositif.

[Consulter le kit pédagogique](#)



3

Exemples de financements mobilisables

Vous trouverez ci-dessous une **liste d'appels à projet permettant de financer des interventions Savoir Rouler à Vélo** par un prestataire extérieur, et/ou l'achat de matériel (vélos, casques, chasubles, remorque, etc.). Attention toutefois, les financements disponibles peuvent différer en fonction des cahiers des charges, des territoires et des projets. Enfin, certains appels à projet seront peut-être amenés à disparaître dans le temps.

Obtenir des financements de l'ANS via les Projets Sportifs Territoriaux (PST)

L'Agence Nationale du Sport (ANS) gère des crédits pour soutenir les projets qui répondent aux orientations décidées à l'échelle nationale. Les **Projets Sportifs Territoriaux (PST)** sont des initiatives mises en place par l'ANS pour **soutenir le développement des pratiques sportives au niveau local**. Ces projets peuvent financer le SRAV, savoir sportif fondamental. Ces financements sont gérés par les services déconcentrés de l'État. Les demandes de subventions sont à adresser aux correspondants en SDJES.

Les associations agréées par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative sont éligibles à ces financements. Les associations de promotion des mobilités actives qui portent des projets SRAV peuvent se rapprocher de leur référent SRAV en SDJES et DRAJES pour obtenir cet agrément. **Depuis quelques années, les collectivités peuvent également candidater à ces financements.** À titre d'exemple, la ville du Mans a obtenu des crédits émanant du PST pour l'achat d'un parc de 25 vélos enfants pour la dispense de cycles SRAV. Quant à elle, la ville de Strasbourg a monté un projet avec l'association CADR67, qui a permis :

- Au CADR67 d'obtenir l'agrément sport et des financements au titre du PST pour remplacer le matériel vieillissant et entretenir le matériel existant.
- À la ville d'obtenir directement une enveloppe budgétaire pour financer des interventions du CADR67, un conteneur de stockage et du matériel pour les ETAPS qui interviennent également dans les écoles.



3

Exemples de financements mobilisables (suite)

La Mutuelle Sociale Agricole, un financeur à mobiliser en milieu rural

En outre de la diversité de financeurs déjà cités dans notre [article sur le financement du SRAV](#), la Mutuelle Sociale Agricole peut participer au financement. La MSA participe au développement social des territoires ruraux et à la mise en place, avec ses partenaires, d'actions et de services répondant aux besoins sanitaires et sociaux des populations vivant en milieu rural. Cette politique intervient notamment dans les domaines de la santé, des vacances et des loisirs de proximité. Le SRAV représente ainsi une action cible pouvant être financée, via l'appel à projets « **Grandir en Milieu Rural** » (GMR). Plusieurs vagues de dépôt des dossiers sont organisées chaque année, entre deux et trois selon les caisses territoriales. Pour plus de détails, rendez-vous sur la page web dédiée à l'appel à projet « Grandir en Milieu Rural » de votre caisse locale MSA.

À cette enveloppe nationale s'ajoutent parfois des financements auxquels les collectivités peuvent également prétendre, pour financer des plus petits projets. À titre d'exemple, en Bretagne, près de 93 élèves du territoire de Pontivy Communauté seront formé-es au SRAV sur l'année 2025-2026 par l'Office Municipal des Sports, les communes étant lauréates de l'appel à projet GMR de la MSA.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), des montages de projet autour des Cités éducatives

Les **Cités éducatives** visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitant-es.

Le SRAV, en développant la mobilité active des jeunes, répond parfaitement à ces objectifs. Ainsi, le SRAV peut tout à fait être intégré aux projets éducatifs financés par les Cités éducatives, soit directement par les établissements scolaires concernés, soit par le biais des appels à projets annuels. Les associations peuvent porter directement des projets, mais les collectivités peuvent également en être partie prenante.

De nombreux exemples existent. Vous trouverez [ici](#) le détail du projet mené à Colombes. Le [projet porté par l'association Ma Ville à Vélo 08](#) à Charleville-Mézières et alentours peut également être mis à l'honneur. Parfois, les financements peuvent être cumulables. Ainsi, la ville de Strasbourg, en plus des financements ANS, mobilise les Cités éducatives pour financer une partie des interventions SRAV dans les QPV.

Mobiliser l'ARS en intégrant le SRAV au Contrat Local de Santé

Le **Contrat Local de Santé** est un outil porté conjointement par une Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité pour « *réduire les inégalités territoriales et sociales de santé* », via la mise en œuvre d'actions concrètes auprès des populations. Il se décline en plusieurs axes, dont un axe « Sédentarité, Activité physique et Alimentation ». Des cycles SRAV peuvent ainsi être financés dans le cadre de cet axe.

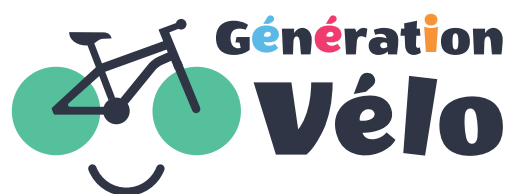
À titre d'exemple, un Contrat Local de Santé a été signé en septembre 2023 entre l'ARS Bretagne et Vitré Communauté, pour une durée de 5 ans. Le financement de l'ARS est venu s'ajouter au financement de l'agglomération, ce qui a permis la formation de 56 classes de cycle 3 sur une cinquantaine d'écoles au Savoir Rouler, ainsi que l'achat d'une remorque, d'une flotte de 10 vélos et casques.

À savoir

L'ensemble des intervenant-es actif-ves sur le Savoir Rouler à Vélo sont référencé-es sur la cartographie du ministère des Sports. Y est également référencé l'ensemble des déclarations d'attestations sur le territoire national depuis le début du programme.

 Ces informations sont consultables en cliquant juste ICI





Crédits

Coordination de projet : Audrey Kurtz

Mise en page : Annick Weber

Illustrations : Citeasen, FUB, Hugo Mairielle

Document réalisé dans le cadre du programme Génération Vélo.

Édition janvier 2026 – Tous droits réservés.